

**COMMUNE DE RENCUREL (ISERE)**  
**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 24 MAI 2017**

Présents au début de la séance : MM. Michel EYMARD, Christian STANZER, Patrick PILARSKI, Michel FOURRIER, Fabrice RENCUREL.

Excusés : Mme Marylène SERRAT, Cécile BRAIDA, M. Pierre JEANSELME

Secrétaires de séance : M. Patrick PILARSKI et Mme Mylène BORRELLI.

Pouvoir de M. Pierre JEANSELME est donné à M. Michel EYMARD

Pouvoir de Mme Cécile BRAIDA est donné à M. Patrick PILARSKI

Monsieur le Maire liste les points à l'ordre du jour. Il propose de rajouter à l'ordre du jour le legs Ardin ainsi que la demande de subvention complémentaire eau/assainissement. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Constatant que le quorum est atteint, Monsieur le Maire, déclare la séance ouverte.

**1. Achat du Fastrac**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Fastrac est vieillissant et doit subir des réparations importantes.

Après recherche, un Fastrac correspondant au nôtre, a été trouvé. Le matériel que nous avons (étrave chaînes débroussailleuse, sableuse) est compatible

Ce tracteur de 24 cv est de décembre 1999, avec 4 500h au prix de 27 000 € HT soit 32 400 TTC.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et des représentés accepte cette proposition d'achat.

Monsieur Patrick PILARSKI se charge de regarder une solution de transport.

**2. Emprunt**

Monsieur le Maire présente l'offre de la Caisse d'Epargne sur un emprunt de 35 000 € afin de financer l'achat du Fastrac et son transport.

Montant maxi	35.000 € maximum
Durée	5 ans
Versement des fonds	Sous 3 mois maximum
Périodicité	Trimestrielle
Taux fixe	0.75
Amortissement	Progressif
Base de calcul	30 /360
Commission d'engagement	200 €
Remboursement anticipé	Possible à chaque échéance, moyennant un préavis et le paiement d'une indemnité actuarielle (non plafonnée)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et des représentés accepte cette proposition et autorise monsieur le Maire à signer le contrat.

**3. Legs Ardin**

Monsieur Michel EYMARD rappelle que Mme Ardin, par testament olographe, instituait la commune de Rencurel comme légataire de ses biens immeubles.

Ce legs se compose d'un appartement, d'une cave et d'un garage.

La Direction Générale des Finances Publiques (Pôle gestion des patrimoines privés) demande au Conseil municipal sa position quant à ce legs.

Après délibération et à l'unanimité des présents, le Conseil municipal accepte ce legs et charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches nécessaires.

#### **4. Demande de subvention eau/assainissement**

Monsieur le Maire rappelle les travaux d'assainissement de La Balme.

Monsieur le maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur les travaux complémentaires.

Le conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'adopter le programme de travaux complémentaires sur la Balme pour un montant total de 28 555,00 € HT.
- de mandater monsieur le Maire afin de solliciter les subventions auprès du Département et de l'Agence de l'Eau.
- d'arrêter le plan de financement ci-dessous
- de solliciter l'autorisation de commencer les travaux avant attribution des subventions auprès du Département et de l'agence de l'eau.
- que l'opération sera réalisée sous la charte qualité nationale des réseaux d'assainissement

	Montant HT	Département	Agence de l'Eau	Autofinancement communal
Travaux d'enrochement sur station	4 040,00	15%	25%	
Travaux dégrilleur	24 515,00	15%	25%	
Total	28 555,00	4 283,25	7 138,75	17 133,00

#### **5. Divers**

A La Balme, il est demandé de remplacer l'arbre mort de la place de la Forge par un tilleul, de remplacer ceux des places de parking côté RD531 par éventuellement un saule crevette ou autre, et de planter un sorbier ou deux, plus une autre variété dans la platebande à côté de l'acacia, qui est malade (de manière à avoir déjà des arbres plantés quand il faudra le couper).

Séance levée à 21h

Prochain conseil : 14 juin à 19h